



Formation

# Auto-construction : initiation au travail du métal en groupe non mixte

13 et 14 février 2024 + 1,5 H en visio  
début janvier  
Barjols - Var

**Objectifs de la formation :** S'initier aux bases du travail du métal adapté à la ferme, démystifier des outils, gagner en autonomie pour fabriquer, entretenir et réparer son matériel agricole

**Public visé :** Agricultrices et porteuses de projet du département et des départements limitrophes. La formation s'adresse exclusivement à un public féminin.

**Pré-requis :** Pas de pré-requis

**Coût de la formation :** 467,5 € pour 17h30 de formation

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite du plafond de 3000 €/an/contributeur

Pour les salariés : prise en charge possible par l'OPCO (OCAPIAT dispositif Boost)

Retrouvez les conditions générales d'utilisation et le règlement intérieur sur notre site  
<https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403>

**Durée et modalités de la formation :** 2 jours (8 heures) + 1,5 heures en distanciel / 09h00-18h00 – 10 stagiaires minimum, 13 stagiaires maximum par session

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

<<Programme détaillé au dos >>

ARDEAR PACA  
15 avenue Pierre Grand  
84953 CAVAILLON CEDEX  
Tel : 06 11 78 45 89  
mail : ardear-paca@orange.fr

Renseignements et  
inscription :  
Oriane Mertz  
07 77 83 07 44  
Oriane.mertz@ardearpaca.org

N° SIRET : 509 252 490 00032  
N° Organisme de Formation : 93840372284



# Auto-construction : initiation au travail du métal en groupe non mixte

13 et 14 février 2024+ 1,5 H en visio  
début janvier  
Barjols - VAR



## Programme de la formation :

**Intervenante** : Agathe Demathieu, formatrice à l'Atelier Paysan

### Temps à distance

- Présentation du déroulé, tour des attentes
- Présentation de l'historique de l'autoconstruction
- Intérêts de l'autoconstruction ; Identification des besoins et choix des matériels à auto-construire, organisation des commandes.

### Jour 1

- Mise en place du chantier, installation des postes
- Tour d'atelier : explication du fonctionnement du matériel
- Fonctionnement du soudage à l'arc : présentation théorique.
- Fonctionnement des outils de découpe, démonstration d'utilisation d'une meuleuse – travaux pratiques
- Consignes de sécurité et précautions d'utilisation du matériel.

### Jour 2

- Poursuite de l'acquisition de compétences en découpe et soudage.
- Travaux pratiques. découpe et soudage.
- Rangement et nettoyage de l'atelier.
- Bilan de la formation et évaluation

## Modalités pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques / démonstrations / travaux pratiques en petits groupes ou en individuel / auto-construction.

## Modalités d'évaluation :

Une autoévaluation sera réalisée en fin de formation.

**Indicateur de résultat** : 92 % de satisfaction des formations de l'ARDEAR PACA en 2022

## Renseignements et inscriptions :

Oriane Mertz - 07 77 83 07 44

[oriane.mertz@ardearpaca.org](mailto:oriane.mertz@ardearpaca.org)

**Inscription jusqu'au 01<sup>er</sup> janvier 2023**

## Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.



### CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

### ETRE REMPLACE POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements : [www.servicedereplacement.fr](http://www.servicedereplacement.fr)

